



A l'issue de l'audience de lundi, le Tpi de Douala-Bonanjo a prononcé un autre renvoi de la cause au 27 septembre 2021 « aux mêmes fins ».

Le ciel reste sombre pour Tenor. L'artiste camerounais de musique urbaine devra encore passer quelques temps à la prison centrale de Douala, où il est placé en détention provisoire depuis le 30 juillet 2021. Poursuivi pour « homicide involontaire », Tenor s'est une fois de plus présenté devant le Tribunal de première instance (Tpi) de Douala-Bonanjo lundi 20 septembre 2021. Le prévenu qui a quitté sa cellule en matinée se rendait ainsi à la barre pour la cinquième audience du procès ouvert il y a bientôt deux mois. Dans la salle d'audience, les Conseils de l'artiste et des ayants droits d'Erika Mouliom ont répondu présents. Des proches aussi. Une fois l'affaire appelée à 13h02, neuf minutes ont suffi au Tpi pour prononcer un autre renvoi au 27 septembre 2021 « aux mêmes fins ».

On se souvient déjà que lors du dernier passage à la barre il y a une semaine, le prévenu qui a plaidé « coupable » et a renoncé à sa demande de mise en liberté provisoire s'attendait au délibéré. Mais ce jour-là (13 septembre), le tribunal a plutôt procédé au renvoi de l'affaire pour cause de « récusation du juge ». Un renvoi intervenu après que la famille de la défunte Erika Mouliom ait introduit, trois jours avant la quatrième audience, une récusation du juge chargé jusqu'ici de l'affaire. A la requête de Jean Georges Mouliom, le papa de la jeune Erika décédée, une « requête aux fins de récusation » de madame Dibobe Epoupa Nicole Valérie, juge au Tpi de Douala-Bonanjo, a été déposée vendredi 10 septembre au secrétariat du

président de ce tribunal. La correspondance déchargée en date du 10 septembre 2021 a été remise par Me Mouloko Benjamin Longue, huissier de justice et commissaire-priseur près la Cour d'Appel du Littoral et les tribunaux de Douala.

Le motif de cette demande de récusation n'a pas été dévoilé. L'affaire a été côté depuis lors à un nouveau juge. En rappel, Thierry Mengoumou Ayia alias Tenor est poursuivi pour « homicide involontaire ». Il est impliqué dans un accident mortel de la circulation survenu le 15 juillet 2021. EriKa Nfia Mouliom, une jeune étudiante de l'université catholique St Jérôme de Douala, n'avait pas survécu après le choc du véhicule de l'artiste au lieu-dit Feu rouge Bessenguè, dans l'arrondissement de Douala 1er.

Le Jour